

# Concours Fleurir Mondelange 2018

## Règlement

La municipalité organise un concours ouvert à tous les habitants de Mondelange, [inscrits avant le 2 JUILLET 2018](#).

**ARTICLE 1 :** Deux catégories sont retenues :

- Maisons et jardins fleuris
- Fenêtres et balcons fleuris (immeubles, maisons sans jardins)

**ARTICLE 2 :** Sont pris en considération :

Les jardins et façades visibles de la voie publique (y compris impasses)

**ARTICLE 3 :** Sont exclus du concours :

- Les jardins et maisons dont la visibilité serait masquée entièrement par un mur de clôture ou haie de verdure
- Les membres du jury

**ARTICLE 4 :** Date de passage / composition du jury

Un passage sera effectué avant le 14 septembre 2018 par un jury composé de membres de la Commission Environnement et de membres ayant des compétences dans la composition florale. La date de passage du jury sera communiquée.

**ARTICLE 5 :** Notation

Celle-ci est attribuée selon les critères et les coefficients suivants :

- Propreté et santé des plantes : 3 points
- Importance et variété florale en rapport avec la surface disponible : 7 points
- Esthétique de l'ensemble : 10 points

**ARTICLE 6 :** Attribution des récompenses

- Celles-ci seront remises lors d'une cérémonie officielle
- Les lauréats seront avertis personnellement par courrier
- Les participants ayant une note inférieure à 10/20 ne pourront prétendre à une récompense